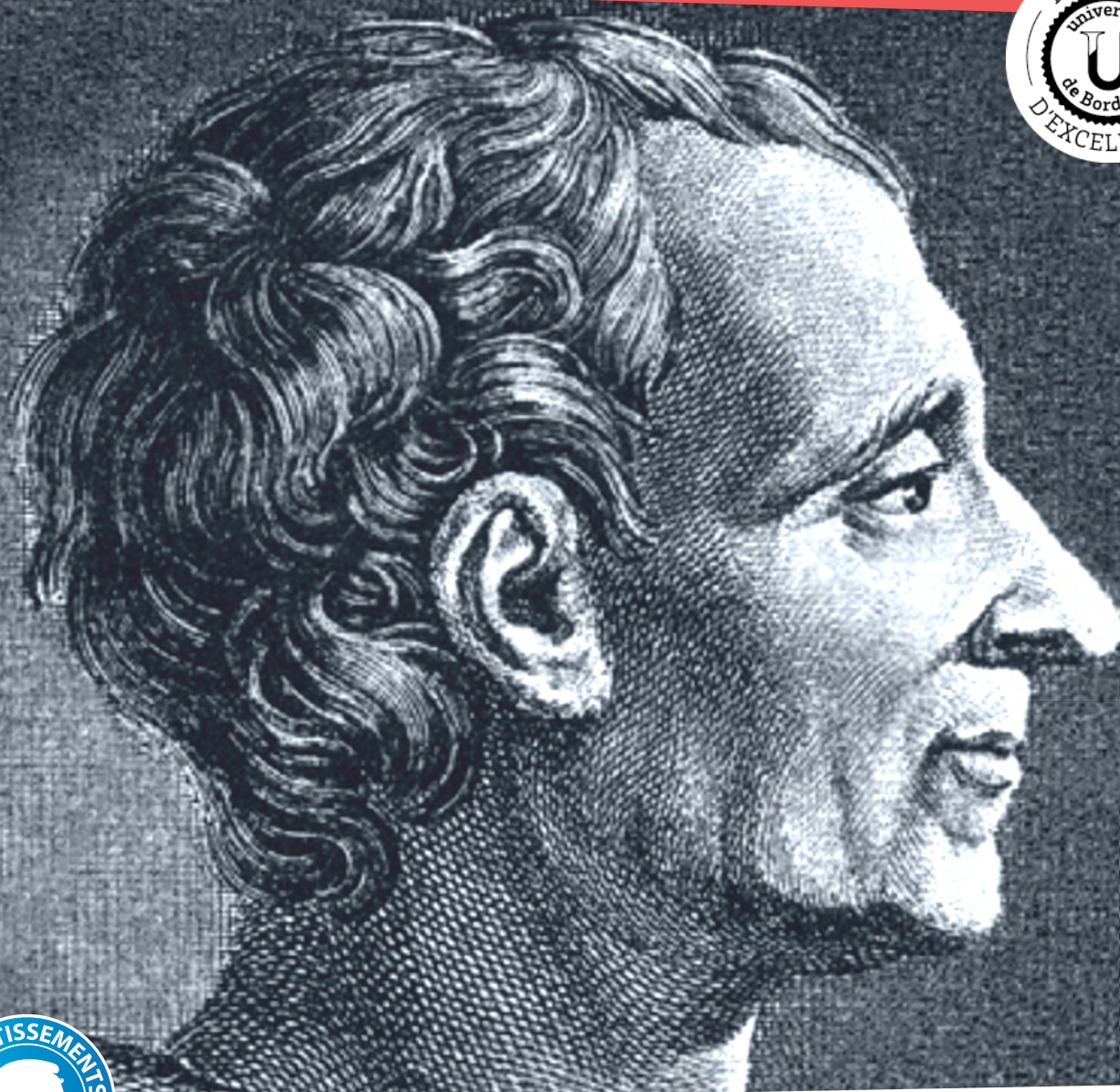


No. 5 | Mars  
2017

# Montesquieu Law Review

Zola, « La Bête humaine » et le fléau de la balance judiciaire  
Sophie Delbrel



Programme financé par l'ANR  
n°ANR-10-IDEX-03-02

**FORUM**  
**MONTESQUIEU**  
Faculté de droit et science politique

université  
de **BORDEAUX**

Histoire du droit :

### Zola, *La Bête humaine* et le fléau de la balance judiciaire

Sophie Delbrel, maître de conférences HDR, université de Bordeaux

*La Bête humaine*, ouvrage rédigé en 1889 (1), aurait trouvé sa source dans le besoin de Zola de mettre en scène une vieille peur, celle d'être enterré vivant (2). La mort rôde donc dans ce roman ferroviaire, dont la puissance symbolique éclipse incontestablement la dimension judiciaire. Cette dernière, toutefois, vient rappeler que Zola, en réalité, s'appuie sur deux idées originelles de roman : un roman ferroviaire et un roman judiciaire. Or l'auteur souhaite en finir avec la série des Rougon-Macquart, ce qui le conduit à mêler ses réflexions antérieures et à travailler à son roman « avec rage » (3). De fait, aucune lassitude ne transparaît, tant Zola continue d'innover; quelques mois auparavant (4), il a fait la rencontre de Jeanne Rozerot, qui bouleverse sa vie.

Dans *La Bête humaine*, Roubaud, employé des Chemins de fer de l'Ouest, mène une vie de petit bourgeois avec sa femme, Séverine, de quinze ans sa cadette. Le parrain de Séverine, membre du conseil d'administration de la compagnie ferroviaire, est le président Grandmorin, anciennement à la tête de la Cour d'appel de Rouen ; il veille aux destins du couple Roubaud. Or Séverine révèle à son mari qu'elle a subi les assauts de Grandmorin dès l'âge de seize ans (5). Fou de rage, Roubaud décide de le tuer. Les époux assassinent leur protecteur dans un train de nuit. La scène du meurtre, dans un wagon, se passe sous l'œil incrédule de Jacques (6) Lantier. Amené à rencontrer les deux criminels dans le cabinet du juge d'instruction Denizet, Jacques devient peu de temps après l'amant de Séverine. Tandis que la justice s'éloigne des Roubaud, le mari, par sa présence, gêne de plus en plus les amants. Aussi fomentent-ils de l'éliminer à son tour. Néanmoins, dans un accès de folie meurtrière, en lieu et place du mari, Jacques tue sa maîtresse. C'est Cabuche, un marginal, déjà condamné injustement, que la justice retient comme coupable du meurtre de Séverine. Roubaud, son co-accusé, se voit condamné pour un crime qu'il n'a pas commis, tandis que la justice parvient à clore sans grand scandale l'affaire Grandmorin (7).

Avec un haut magistrat au cœur du drame premier, l'approche des mœurs judiciaires, et, plus largement, de la justice par le maître du naturalisme méritent attention. Certes, les magistrats et leur entourage ne constituent que des personnages secondaires du roman, et cependant, leurs portraits brossés avec soin composent un tableau saisissant (8) de la justice de la fin du Second Empire. La III<sup>e</sup> République, d'ailleurs, ne rompra pas, loin s'en faut, avec la tradition d'une magistrature dépendante du pouvoir politique (9). *La Bête humaine* trouve ainsi une résonance particulière dans l'histoire de la justice, à travers des problèmes dont le règlement est loin d'être opéré au moment où Zola écrit. D'une part se pose la question du recrutement et de la carrière des magistrats ; d'autre part se pose celle de l'exercice indépendant de la justice. En effet, l'institution judiciaire, dans sa structure même, nourrit un entre-soi tout à fait pernicieux de ses membres ; quant aux affaires proprement dites, elles se traitent sous le regard attentif du pouvoir politique, toujours soucieux de la préservation de ses intérêts.



## I. L'approche structurelle de l'institution judiciaire : l'entre-soi pernicieux de la magistrature

La gestation de *La Bête humaine* peut être appréhendée grâce au dossier préparatoire établi de la main même de l'auteur. Dans « *Le dossier de la magistrature* » (10) que Zola constitue, il commence par distinguer la magistrature assise de la magistrature debout, notant au-dessus une expression cinglante, celle de « *magistrature courbée* ». L'appréciation trouve immédiatement son explication : « *la magistrature est ouverte à tous, sans aucune condition de capacité. Le gouvernement peut y appeler qui il veut. Pas assez payée. Elle ne peut être ouverte qu'à la richesse, pas au savoir. Invasion des médiocrités.* » (11) Sans surprise, la magistrature dans *La Bête humaine* n'est pas sans inspirer une certaine inquiétude quant à la justice, qu'il s'agisse de l'institution ou des valeurs en principe défendues par les juges.

Certes, le premier magistrat présenté au lecteur, le président Grandmorin, donne d'emblée une image peu flatteuse de l'institution judiciaire. Autour de Grandmorin flotte un parfum de scandale (12) ; son personnage reflète l'ascension de la bourgeoisie après 1830 et il a pu accéder rapidement aux plus hauts grades de la magistrature grâce à la position enviable de sa famille. L'allure rigide du président dissimule son absence de moralité, encore que les apparences s'effilochent tout au long du roman. Grandmorin, par sa position sociale, par son physique même, s'éloigne de l'image convenue d'un prédateur de jeunes filles (13). Dans sa dimension criminelle, le président apparaît certes comme un cas isolé. Dans sa dimension sociale, il se trouve au confluent de la magistrature, de l'industrie ferroviaire et de la politique. Toutefois, ce dernier aspect se révèle moindre dans l'ouvrage final que dans l'ébauche, où Zola fait exercer à Grandmorin les fonctions de président de conseil général (14).

Les autres magistrats (15), sans revêtir le caractère sulfureux du président Grandmorin, donnent une image pour le moins en demi-teinte de la profession. Le juge d'instruction Denizet (16) cristallise les aspirations et les frustrations de la magistrature obscure : « *sans fortune, ravagé de besoins que ne pouvaient contenter ses maigres appointements, il vivait dans cette dépendance de la magistrature mal payée, acceptée seulement des médiocres, et où les intelligents se dévorent, en attendant de se vendre* » (17). Malgré tout, Denizet n'est pas le représentant le moins sérieux ni le moins intelligent de sa profession (18). Zola, le concernant, reste très fidèle à ses notes préparatoires. Il le voit comme le « *fils d'un gros éleveur normand [qui] a fait du droit à Caen et n'est entré qu'assez tard dans la magistrature et y a avancé assez lentement, à cause de son origine* » (19). Car là se situe la clé de voûte de la magistrature vue par Zola : sans le réseau adéquat de relations, un magistrat ne peut prétendre aux postes les plus prestigieux. L'insertion dans un réseau résulte de l'appartenance à une famille bien installée, telle celle de Grandmorin. Elle résulte aussi des faveurs dispensées par tel membre du réseau, en vue d'accélérer la carrière d'un protégé. A cet égard, le personnage de M<sup>me</sup> Bonnehon, veuve et sœur du président Grandmorin, laisse au lecteur tout loisir d'imaginer les mœurs de la meilleure magistrature rouennaise. Au sein de ce microcosme, les femmes, en organisatrices de mondanités, jouent un rôle non négligeable. M<sup>me</sup> Bonnehon a ainsi permis l'ascension du conseiller Desbazeilles, appelé à siéger aux assises, où comparaîtront Roubaud et Cabuche : « *pendant des années, il avait eu sa chambre à Doinville* (20). *Maintenant, bien qu'il eût dépassé la soixantaine, il y venait dîner toujours, en vieux camarade, auquel ses rhumatismes ne permettaient plus que le souvenir* » (21). M<sup>me</sup> Bonnehon veille de même à la carrière du conseiller Chaumette, lui aussi appelé à siéger aux assises. Cette bienfaitrice, au demeurant, présente l'originalité de ne pas avoir de rapport de droit à la magistrature, puisque son mari n'en faisait guère partie (22). En revanche, elle y trouve des amants, avec lesquels les liens restent forts. Animatrice aimable et enjouée des rencontres

officieuses de la magistrature, M<sup>me</sup> Bonnehon se voit détrônée au profit de M<sup>me</sup> Leboucq. Plus jeune que M<sup>me</sup> Bonnehon, celle-ci a épousé un conseiller à la Cour de Rouen, assesseur des assises, « *magistrat distingué fort en droit* » (23), le seul, au final, dont Zola pense les capacités professionnelles établies. Sur ce point, Zola force le trait puisqu'il évalue dans ses notes : « *chez les magistrats 40% de bons, 40% de médiocres. 20% mauvais* » (24). Ainsi, le gendre du président Grandmorin, Lachesnaye, fait figure de concentré des dérives de la magistrature : il ne doit sa place dans la profession qu'au réseau familial, le sien comme celui de sa femme. Tandis que Zola a pris soin de réfléchir à la famille Lachesnaye lors de la préparation du roman, il ne conserve au final qu'une version épurée, dans laquelle la mesquinerie du gendre de Grandmorin modèle son physique (25).

Un monde sépare Denizet de la magistrature aisée. Avec un mélange de mépris et d'envie, le juge d'instruction ne se prive pas de faire sentir à Lachesnaye sa toute-puissance dans l'enquête relative à l'assassinat de son beau-père : « *M. de Lachesnaye représentait à ses yeux la magistrature de faveur (...) tandis que lui, pauvre, sans protection, se trouvait réduit à tendre l'éternelle échine du solliciteur, sous la pierre sans cesse retombante de l'avancement* » (26). De cette manière, animé par la soif de reconnaissance sociale, le petit juge d'instruction illustre au mieux la magistrature courbée perçue par Zola. L'affaire Grandmorin, parce qu'elle touche aux intérêts de la profession, et, partant, à ceux de l'Etat (27), constitue une aubaine pour celui qui saura la dénouer avec diplomatie. Nul doute que la reconnaissance du pouvoir politique se traduira par l'essor d'une véritable carrière. Dans l'esprit d'un juge comme Denizet, l'intérêt personnel rencontre ici à point nommé l'intérêt public, ce dont joue le secrétaire général du ministère de la Justice, Camy-Lamotte. Grand bourgeois, proche du président Grandmorin, Camy-Lamotte est tout à la fois le regard et la voix du souverain (28) ; la discrétion de sa méthode semble à la mesure du caractère discrétionnaire de son pouvoir au sein de l'institution judiciaire. Ainsi l'attention du pouvoir politique se fait-elle sentir insidieusement, tandis que l'affaire Grandmorin et ses suites risquent d'ébranler le régime.

## II. L'approche conjoncturelle de la justice : l'insidieuse attention du politique

La jonction entre le monde de la magistrature et le monde politique s'opère de manière feutrée à travers Camy-Lamotte, « *personnage considérable, ayant la haute main sur le personnel, chargé des nominations, en continuel rapport avec les Tuileries* » (29). Membre de la magistrature debout, il a progressé brillamment dans la carrière grâce à ses relations et à un sens politique très aigu. Force est de constater que ce ne sont pas les compétences juridiques du secrétaire général du ministère de la Justice qui sont mises en avant. En revanche, Camy-Lamotte, fin connaisseur du genre humain, jauge les cœurs et les intérêts avec une rapidité redoutable (30). De telles qualités lui ont permis, par le passé, d'occuper des fonctions politiques *stricto sensu*, puisqu'il a réussi à se faire nommer député. Bref, ses « *intrigues* », autant que ses « *mérites* » (31) l'ont fait appeler par le ministre de la Justice.

Naturellement, il incombe à Camy-Lamotte de s'assurer que Denizet se préoccupe avec constance des répercussions publiques de ses actes. Le secrétaire général du ministère se trouve ici confronté à deux difficultés d'inégale importance, cependant étroitement imbriquées. La première consiste à convaincre intimement Denizet de la nécessité de peser avec la plus grande minutie toutes ses décisions dans le cadre de l'affaire Grandmorin : « *en somme, le juge avait compris qu'il ferait bien de ne pas se hâter, de ne rien risquer sans approbation préalable* » (32). La seconde difficulté, plus délicate à surmonter, réside dans l'anticipation de tous les cas de figure

susceptibles de se présenter au cours de l'enquête, afin de déterminer la moins mauvaise solution pour le régime en place.

Le triomphe de la première difficulté résulte de la tenue d'entretiens réguliers avec Denizet dans le bureau privé de Camy-Lamotte. Ces rencontres constituent autant d'occasions de laisser entrevoir au juge d'instruction des opportunités. L'emprise de Camy-Lamotte s'affirme de manière progressive. Eu égard au caractère sensible de l'affaire (33), le secrétaire général du ministère se décide assez vite à transformer la simple suggestion d'espérances en véritables promesses : d'abord, une décoration, afin que l'honneur impérial élève Denizet ; ensuite, la place enviée de conseiller à la Cour d'appel de Paris lorsqu'un magistrat en partira. Là se trouvent réunis les éléments de distinction de la magistrature : la légion d'honneur (34) – tous les magistrats mondains décrits par Zola en sont pourvus – et un siège au sein d'une Cour d'appel, celle de Paris étant indubitablement la plus prestigieuse. Denizet parvient-il à se convaincre profondément du sérieux de telles promesses ? Zola laisse planer le doute. Quoi qu'il en soit, le juge d'instruction n'a pas les moyens sociaux et matériels d'en faire fi (35). S'il veut améliorer sa condition, il n'a d'autre choix que de se placer dans la main de Camy-Lamotte. Persuadé de jouer un rôle déterminant au sein d'un régime fragilisé, Denizet échafaude des hypothèses explicatives de ses affaires politico-judiciaires combinant au mieux, à son sens, les données irréductibles des problèmes : le président Grandmorin, sans doute, a eu des comportements inappropriés (36) ; en tout état de cause, la jalousie est le moteur de l'acte criminel, aussi Roubaud et Cabuche ont-ils commis l'irréparable sur les personnes de Séverine et du président.

Quant à la seconde difficulté à laquelle Camy-Lamotte se confronte, elle prend véritablement forme dès l'instant qu'il acquiert la conviction du geste criminel des Roubaud sur la personne du président Grandmorin. Le secrétaire général a connaissance, depuis longtemps, des excès de son ami (37). Non seulement il n'y attache pas d'importance, mais encore il s'en montre envieux ; en revoyant Séverine, il se demande « *comment diable ce gaillard-là [Grandmorin], son aîné de dix ans, avait-il eu jusqu'à sa mort des créatures pareilles, lorsque lui devait renoncer déjà à ces joujoux, pour ne pas y perdre le reste de ses moelles ?* » (38). Aussi appréhende-t-il d'emblée le scandale exploitable par l'opposition politique (39) et cherche-t-il, non sans hésitation, à brouiller les pistes, allant jusqu'à détruire la preuve de la culpabilité des Roubaud. Reste que les hésitations internes de Camy-Lamotte se dissolvent sans peine dans la conviction d'agir dans l'intérêt supérieur du régime : ne doit-il pas suppléer au manque de discernement de l'Empereur, dont la volonté est que la justice accomplisse sa mission en toute liberté ? D'ailleurs, qu'est-ce que la justice ? Pour le représentant du pouvoir politique, elle ne peut, à proprement parler, se concilier avec la liberté de juger, ce qui laisse entrevoir, au mieux, son amoralité, au pire, son cynisme : « *la justice, quelle illusion dernière ! Vouloir être juste, n'était-ce pas un leurre, quand la vérité est si obstruée de broussailles ? Il valait mieux être sage, étayer d'un coup d'épaule cette société finissante qui menaçait ruine* » (40). Somme toute, pour Camy-Lamotte, éminent serviteur de l'Etat impérial, la conservation du régime politique prime nécessairement sur les intérêts individuels. Encore ceux-ci deviennent-ils flous dans son système de pensée, face à un Roubaud criminel et à un Cabuche insignifiant.

Par une ironie de l'histoire, en 1898 Zola fera lui-même l'amère expérience d'une justice *courbée* face au pouvoir politique en quête de paix sociale. L'auteur, au sommet de sa gloire, doit répondre de « *J'accuse... !* » devant la cour d'assises de la Seine. A bien des égards, la réalité dépasse alors la fiction, avec des magistrats qui s'écartent délibérément des règles de droit en vue d'obtenir la



condamnation du dreyfusard le plus célèbre de France (41). Face à la conduite inique de son procès, Zola déclarera : « *il s'agit désormais de savoir si la France est encore la France des droits de l'homme, celle qui a donné la liberté au monde et celle qui devait lui donner la justice* » (42).

## Notes

- (1) Mitterand (Henri), *Zola*, Paris, Fayard, 2001, tome II, p. 948, les premiers feuillets de l'ébauche ont été écrits avant la fin de 1888.
- (2) Brown (Frederick), *Zola Une vie*, Paris, Belfond, 1995, p. 633.
- (3) *Ibid.*, p. 639, ce sont les mots de Zola lui-même.
- (4) Zola (Emile), *Œuvres complètes*, Paris, Nouveau Monde éditions, 2005, tome 14, p. 10–11, présentation par Larroux (Guy).
- (5) Le thème de la pédérastie a été un temps envisagé par Zola, qui l'a abandonné : cf. Pierre-Gnassounou (Chantal), *Zola les fortunes de la fiction*, Paris, Nathan, 1999, p. 182.
- (6) A l'origine, Zola a pensé à Etienne Lantier, héros de *Germinal*, mais il se voit contraint d'inventer un nouveau personnage, frère d'Etienne, afin de rendre l'histoire plus vraisemblable : cf. Mitterand (Henri), *op. cit.*, p. 952.
- (7) Sur le thème du procès, cf. Delbrel (Sophie), « L'indicible en justice. Procès et non-procès dans *La Bête humaine* », Jouve (Emeline) et Miniato (Lionel, dir.), *Discours, récits, représentations – Chronique judiciaire et fictionnalisation du procès*, Paris, Mare & Martin, 2017, à paraître.
- (8) Il faut rappeler la dimension anthropologique de l'œuvre zolienne : v. Mitterand (Henri), *Zola – L'histoire et la fiction*, Paris, PUF, 1990, p. 59–60 ; v. aussi Thorel-Cailleteau (Sylvie), *La pertinence réaliste Zola*, Paris, Honoré Champion, 2001, p. 39 à 60.
- (9) Royer (Jean-Pierre), Jean (Jean-Paul), Durand (Bernard), Derasse (Nicolas), Dubois (Bruno), *Histoire de la justice en France*, Paris, PUF, 4e éd., p. 715–717, évoquent ainsi le système des recommandations.
- (10) Zola (Emile), *Œuvres Manuscrites et dossiers préparatoires – La Bête humaine Dossier préparatoire*, f°594 à 599, consultable sur le site Gallica de la Bibliothèque Nationale de France, <http://gallica.bnf.fr/>
- (11) *Ibid.*, f° 594.
- (12) Zola (Emile), *Œuvres complètes, op.cit.*, p. 34, Roubaud, avant la révélation de sa femme, lui affirme : « *tu sais, le président, malgré son air glacé, on en chuchote de raides sur son compte. Il paraît que, du vivant même de sa femme, toutes les bonnes y passaient. Enfin, un gaillard qui, aujourd'hui encore, vous trousse une femme...* ».
- (13) *Ibid.*, p. 32 : « *Riche à plusieurs millions (...) il était (...) trapu et solide (...) d'un blanc doré d'ancien blond (...) avec une face carrée que les yeux d'un bleu dur et le nez gros rendaient sévère* ».
- (14) Localement, le président du conseil général jouit d'un prestige incomparable : v. à ce sujet Burdeau (François), *Histoire de l'administration française du 18e au 20e siècle*, Paris, Montchrestien, 1994, 2e éd., p. 234.
- (15) Sur la manière dont l'auteur élabore les portraits de ses personnages, cf. Hamon (Philippe), *Le personnel du roman – Le système des personnages dans les Rougon-Macquart d'Emile Zola*, Genève, Droz, 1983, p. 151 à 184.
- (16) Pierre-Gnassounou (Chantal), *op. cit.*, p. 157, Zola dans son ébauche prévoit que le juge sera « *l'ironie du fameux juge d'instruction qu'il y a dans Crime et Châtiment* ».
- (17) Zola (Emile), *Œuvres complètes, op. cit.*, p. 81.
- (18) Au sujet des impasses de l'instruction, cf. Piton-Foucault (Emilie), *Zola ou la fenêtre condamnée – La crise de la représentation dans les Rougon-Macquart*, Rennes, PUR, 2015, p.

329 à 336 ; Thorel-Cailleteau (Sylvie), *op. cit.*, p. 110–111 ; Salas (Denis), « Stendhal, Zola, Mauriac : de la chronique judiciaire à la fiction littéraire », dans Humbert (Sylvie), Salas (Denis, dir.), *La chronique judiciaire – Mille ans d’histoire*, Paris, La Documentation Française, 2010, p. 95 à 106, adopte une approche plus pessimiste du personnage de Denizet.

- (19) Zola (Emile), *Œuvres Manuscrites...*, *op. cit.*, f° 632.
- (20) Il s’agit du domaine de Mme Bonnehon.
- (21) Zola (Emile), *Œuvres complètes*, *op. cit.*, p. 88.
- (22) *Ibid.*, tandis que M. Bonnehon a été pensé comme un avocat dans les travaux préparatoires, il devient manufacturier dans le roman.
- (23) Zola (Emile), *Œuvres Manuscrites...*, *op. cit.*, f° 619.
- (24) *Ibid.*, f° 598.
- (25) Successivement décrit comme « *laid, dur, avare* », « *sec et jaune* », il est tout simplement « *sot* », en « *provincial à passions têtues, enfoncé dans l’avarice* » : cf. Zola (Emile), *Œuvres complètes*, *op. cit.*, et *loc. cit.*
- (26) *Ibid.*, p. 86.
- (27) *Ibid.*, p. 80 : « *les histoires les plus extraordinaires circulaient, les journaux s’emplissaient chaque matin de nouvelles hypothèses, injurieuses pour le gouvernement. D’une part, on laissait entendre que la victime, un familier des Tuileries (...) était adonné aux pires débauches ; de l’autre, l’instruction n’ayant pas abouti jusque-là, on commençait à accuser la police et la magistrature de complaisance* ».
- (28) *Ibid.*, p. 81.
- (29) *Ibid.*
- (30) Camy-Lamotte détient la véritable puissance dans l’univers zolien, celle d’interpréter les signes : cf. Hamon (Philippe), *op. cit.*, p. 263–264.
- (31) Zola (Emile), *Œuvres Manuscrites...*, *op. cit.*, f° 623 à 625.
- (32) Zola (Emile), *Œuvres complètes...*, *op. cit.* et *loc. cit.*
- (33) Camy-Lamotte craint de découvrir « *des abominations imprévues* » : *ibid.*, p 107.
- (34) Zola lui-même a été fait chevalier de la légion d’honneur à l’été 1888 : cf. Becker (Colette), Gourdin-Servenièrre (Gina), Lavielle (Véronique), *Dictionnaire d’Emile Zola*, Paris, Robert Laffont, 2002, p. 223–225.
- (35) Zola (Emile), *Œuvres complètes*, *op. cit.*, p. 108, « *lui qui ne se serait pas vendu, nourri dans la tradition de cette magistrature honnête et médiocre, il cédait tout de suite à une simple espérance, à l’engagement vague que l’Administration prenait de le favoriser. La fonction judiciaire n’était plus qu’un métier comme un autre, et il traînait le boulet de l’avancement, en solliciteur affamé, toujours prêt à plier sous les ordres du pouvoir* ».
- (36) Outre le cas de Séverine, est établi celui de Louissette, violentée par le président. Cependant, l’affaire de Séverine est plus délicate, car « *il ne [s’agit] plus d’une domestique* » : Zola (Emile), *Œuvres complètes...*, *op. cit.*, p. 107.
- (37) Zola (Emile), *ibid.*, p. 81, « *il le connaissait à fond, jusque dans ses vices* ».
- (38) *Ibid.*, p. 104.
- (39) *Ibid.*, p. 107.
- (40) *Ibid.*, p. 241.
- (41) Cf. sur cette question Aubisse (Clément), *Le Procès Zola dans l’affaire Dreyfus*, Mémoire droit dactyl., Bordeaux, 2013, 169 p., sous la dir. de Delbrel (Sophie).
- (42) *Le procès Zola, 7 février–23 février 1898 devant la cour d’assises de la Seine. Compte rendu sténographique « in extenso »*, Paris, Stock, 1998, p. 826.